

Présentation des Comités de quartiers

Mercredi 2 octobre 2019

RAPPEL

A QUOI ÇA SERT ?

Les comités de quartier ont été créés en 2011 pour :

- **Recueillir des informations** afin d'envisager des solutions pour améliorer la vie quotidienne
- **Donner des informations** de proximité des habitants au plus près de chez eux
- **Proposer des projets** d'investissement qui entrent dans le cadre du budget participatif

DANS QUELS DOMAINES ?

- **La sécurité** : lutte contre les incivilités, prévention de la délinquance, problèmes de nuisances sonores...
- **La sécurité routière** : problèmes de circulation, de stationnement, dangerosité des voies et carrefours, prévention de la vitesse
- **Le cadre de vie** : propreté urbaine, déchets, mobilier et équipement urbains (bancs, poubelles, cendriers, canisettes...), jeux pour enfants, aménagement de places, fleurissement, projets liés à l'environnement...

COMMENT ÇA MARCHE ?

- **Des réunions publiques** en présence des élus et des services de la mairie
 - Une réunion « tous quartiers » pour faire le bilan et recueillir des avis et idées / OCTOBRE (réunion du 2 octobre)
 - Une réunion « tous quartiers » de lancement du budget participatif / DECEMBRE
 - Des réunions dans chaque quartier (une fois par an au minimum, si possible deux fois par an)
- **Un travail au sein du quartier** pour faire remonter les informations (réunions, échanges, visites de terrain à organiser par les délégués)
- **Une mobilisation des services** pour étudier la faisabilité puis la mise en œuvre des demandes
- **Un arbitrage final des élus** en fonction du budget disponible
- **La mise en œuvre par les services des demandes qui ont été retenues**

LE PILOTAGE

- **Pilotage général et secrétariat** : le cabinet de Madame le Maire
- **Élus** : Claire Lapeyronie, Maire ; Daniel Mouchetant, 1^{er} adjoint ; Vincent Rousselot, adjoint aux travaux ; Marie-Thérèse Séquier, conseillère déléguée aux quartiers ; Benjamin Desbrun, conseiller délégué à la relation avec les usagers
- **Suivi technique et juridique** : Direction générale des services avec principalement le Pôle « Services techniques » + Police municipale

LES QUARTIERS ET DÉLÉGUÉS

- Avant 6 quartiers → **Désormais seulement 4 quartiers**
- *Plus simple pour l'organisation et le suivi des demandes*
- Actuellement 48 délégués → **Désormais 32 délégués maximum** (au maximum 8 délégués par quartier)
- *Nécessité de disposer de délégués « actifs » qui représentent vraiment leur quartier et qui sont forces de propositions (au moins 30% étaient très peu présents aux réunions...)*
- **Un référent par quartier qui sera désigné par les délégués** (*qui sera le relais privilégié de la mairie auprès des délégués et qui sera notamment associé au budget participatif*) + un suppléant + un « correspondant com » (*pour les affichages*)
- **La mairie va étudier la liste des « candidats » qui se sont inscrits et contactera les intéressés**
- **Pour s'inscrire, remplir le formulaire joint en fin de document**

LES QUARTIERS DANS LE DÉTAIL

(le découpage sera affiné très prochainement)

- Quartier 1 : ROUGE

Centre historique (limite : boulevard Gambetta, rue des Capucins et Champ de Mars)

- Quartier 2 : VERT

Centre-ville, Cazerne et Montplaisir (limite : avenue André-de-Philip, rue Albert-Camus, avenue Mendès-France, boulevard Gambetta)

- Quartier 3 : VIOLET

Nord (limite : rond-point de Larignier, chemin de la Mirandole (ou route de Carsan), rue Albert-Camus, Champ de Mars)

- Quartier 4 : BLEU

Sud (limite avenue Mendès-France, chemin de la Mirandole ou route de Carsan, avenue Gaston-Doumergue, rue des Capucins)

LE BUDGET PARTICIPATIF 2020

- **200.000 euros comme en 2019** dont 50.000 gérés par le CMJ (Conseil municipal des jeunes)
- **Un « gros projet »** à proposer ou sélectionner dans une liste de propositions faites par la mairie et dont la faisabilité a déjà été étudiée par les services
(en 2019 : nettoyage et aménagement du Champ de Mars)
- **Des projets « vie quotidienne »** à proposer ou sélectionner dans une liste de propositions faites par la mairie correspondant notamment aux demandes des comités de quartier (volets « sécurité routière » et « propreté urbaine » principalement) et des associations
(en 2019 : chicanes, radars pédagogiques, ralentisseurs, bancs public, poubelles, éclairage du Prieuré, signalétique du centre ancien...) → le bilan sera fait prochainement lors de la réunion de lancement du Budget participatif 2020 (fin d'année)

LES QUESTIONS POSEES

Elles ont bien été prises en compte et seront toutes étudiées par les services afin qu'une réponse soit apportée dans la mesure du possible, soit dans l'immédiat si c'est simple à résoudre, soit à moyen terme. Elles pourront faire l'objet de réponses précises, le cas échéant, à l'occasion des prochaines réunions des comités de quartier qui seront organisées au sein des quartiers

→ Il n'y a eu que deux ou trois interventions qui concernaient l'organisation proprement dite proposée pour que les comités de quartier gagnent en efficacité, ce qui était l'objet principal de la réunion. La nouvelle organisation fait l'unanimité. Il a cependant été noté :

- Qu'il était important que la répartition des délégués soit homogène entre les quartiers et au sein du quartier (Pas tous dans la même rue »)
- Qu'il fallait un renouvellement des délégués et que certains délégués actuels ne se réinscrivent pas juste pour se réinscrire
- Qu'il fallait un contact plus régulier entre délégués et élus
- Que les délégués devaient se faire connaître des habitants de leur quartier
- Qu'il fallait relancer la communication et trouver des solutions pour que les habitants connaissent leurs délégués / La liste est sur le site internet de la ville mais elle sera réactualisée et publiée sur le Mag

→ Les principaux problèmes évoqués lors de la soirée et qui peuvent entrer dans le cadre de l'intérêt général et commun, concernaient :

1- La circulation et le stationnement secteur rue Bruguier-Roure en raison des travaux / Difficile de faire des travaux sans bloquer de rues. Le chantier sera bientôt terminé (fin octobre) et en attendant, il est fortement recommandé aux riverains de se garer ailleurs s'ils le peuvent (Pitot, Champ de Mars, allées...)

2- La circulation et la dangerosité du secteur chemin des Sources en raison de la déviation liée aux travaux de la RD 6086 / La mairie n'a pas la main seule sur ce dossier, cette déviation a en effet été étudiée par les collectivités (Région, Département, Etat, Agglo, Ville) qui ont décidé que, bien que par définition imparfaite, elle constituait la meilleure solution possible

→ Un collectif de riverains avait été reçu en mairie sur ce sujet et les services ont étudié quelles solutions pouvaient être envisagées. Elles seront mises en œuvre dans les jours à venir :

- amélioration de la signalisation des déviations, au rond-point carrefour, à l'intersection rue des Joncs et chemin des Sources, pour dévier les PL, caravanes et autres vers la déviation du « nouveau pont »
- déploiement régulier de patrouilles police municipale et gendarmerie
- réfection du traçage au sol à l'intersection chemin des Sources et rue des Joncs, ligne médiane, fléchage...
- carrefour du Luxembourg, signalisation plus visible qu'actuellement pour empêcher les PL de prendre l'avenue du général De Gaulle
- rue Jean-Moulin : mise en place d'un miroir pour sécuriser la sortie de la rue du Midi (si accord du propriétaire), réflexion sur une mise en sens unique (l'avis des riverains sera sollicité) ou la création d'un passage traversant

3- Les incivilités et la propreté urbaine. Un plan d'urgence sera mis en œuvre contre ce fléau à la demande de Mme le Maire qui a réuni une cellule de crise cet été. Ce plan sera présenté la semaine prochaine, il prévoit notamment le renforcement de la brigade environnement et des moyens nouveaux pour procéder à davantage de verbalisations des contrevenants

4- Les problèmes de nuisance sonore et de petite délinquance qui nourrissent un sentiment d'insécurité (cas du Clos Bon-Aure ou des bords du Rhône).

- Mme le Maire a annoncé qu'il allait falloir mettre en œuvre la fermeture a minima nocturne de la grille du chemin du Major
- Concernant les nuisances sonores et autres, il a été rappelé qu'il ne fallait jamais hésiter à appeler le 17 (gendarmerie nationale) pour les faire intervenir ou tout au moins les avertir afin qu'ils prennent en compte les problèmes et envisagent ainsi des actions ponctuelles et ciblées sur Pont-Saint-Esprit. Plusieurs affaires sont également en cours d'enquête grâce au visionnage des caméras de vidéo-protection. Il n'est pas toujours possible de communiquer sur ces enquêtes en cours d'où le sentiment qu'il « ne se passe rien » et qu'on « laisse faire »
- M. Mouchetant, 1^{er} adjoint, a indiqué que le dispositif « Participation citoyenne » était en place : la gendarmerie nationale a sélectionné 8 référents (bien évidemment anonymes) qui se sont engagés à signaler des faits de délinquance
- Mme le Maire a indiqué qu'elle étudiait avec la police municipale des évolutions de l'organisation afin de gagner en efficacité et que la coordination police municipale-gendarmerie nationale devrait s'accroître dans les semaines à venir et permettre de mener des actions importantes qui doivent évidemment, pour l'heure, rester confidentielles
- M. Mouchetant a indiqué que les interventions et actions de la Police municipale et de la gendarmerie, avec l'appui de la vidéo-protection, étaient nombreuses mais que le choix n'avait pas forcément été fait de communiquer systématiquement sur ces sujets

D'autres remarques ont été faites lors de cette réunion mais elles étaient

- soit trop spécifiques (problèmes dans des rues ou sur des places ne concernant que les riverains et qui pourront donc évidemment être discutés lors des prochaines réunions délocalisées des comités de quartier)
- soit hors sujet (comme la remarque du maire d'une commune voisine sur la légitimité ou non d'une telle réunion en période préélectorale, question qui, en l'occurrence est nulle et non avenue, la « réserve » ne s'appliquant aucunement à ce type de cas ; comme aussi la remarque d'un administré sur la population « étrangère » de la ville)